

# Règlement des Etoiles de l'Europe en Normandie

## AVENANT N°1 au règlement déposé le 20 Octobre 2023

### Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet la définition des conditions et règles applicables au concours « les Etoiles de l'Europe en Normandie », ci-après désigné « les Etoiles de l'Europe en Normandie ».

### Article 2 : Présentation des Etoiles de l'Europe en Normandie

Les Etoiles de l'Europe en Normandie sont organisées par la Région Normandie en sa qualité d'Autorité de gestion des fonds FEDER, FSE+, IEJ et FTJ, d'Autorité de gestion déléguée des fonds FEAMPA, d'autorité de gestion du FEADER (2014-2022) et d'Autorité territoriale du FEADER (2023-2027).

Les Etoiles de l'Europe en Normandie ont pour objectif de :

- Donner une visibilité et mettre en valeur les projets remarquables du territoire soutenus par les fonds européens au regard de leur contenu, de leurs résultats et de leurs impacts ;
- Faire connaître les actions normandes en matière de fonds européens ;
- Renforcer le réseau de partenaires et de bénéficiaires des fonds européens en Normandie.

### Article 3 : Conditions de participation aux « Etoiles de l'Europe en Normandie »

Les candidatures aux Etoiles de l'Europe en Normandie sont ouvertes aux structures ayant reçu une décision favorable de sélection ou d'octroi d'aide européenne de la Région Normandie<sup>1</sup> dans le cadre des programmes suivants :

- Programmes opérationnels FEDER-FSE-IEJ Haute-Normandie et Basse-Normandie 2014-2020, y inclus REACT -EU ;
- Programmes de développement rural régional FEADER 2014-2022 ;
- Programme FEADER (volet régional du Plan Stratégique National – PSN PAC) 2023-2027 ;
- Programme FEDER FSE+ FTJ 2021-2027 Normandie ;

<sup>1</sup> Convention d'attribution d'aide européenne signée par la Région Normandie ou délibération de la Commission permanente de la Région approuvant la sélection ou programmation de l'opération au titre des fonds européens, après avis du comité régional de programmation

- Programmes FEAMP 2014-2020 et FEAMPA 2021-2027 (volets régionaux des programmes nationaux).

Le terme de « Candidat » désigne toute structure déposant un dossier de candidature conformément à l'article 4 « Modalités de participation aux Etoiles de l'Europe ».

Le projet présenté par le candidat dans le dossier de candidature doit être terminé ou en voie de finalisation à la date de l'envoi du dossier de candidature. Il convient en effet que le projet puisse atteindre un degré d'avancement suffisant pour démontrer l'atteinte de ses objectifs et ses impacts.

Tout candidat qui ne remplit pas les conditions de participation énoncées ci-dessus sera déclaré inéligible au Etoiles de l'Europe par la Région Normandie en tant qu'organisateur des Etoiles de l'Europe et ne prendra pas part au processus de sélection des lauréats prévu à l'article 6.

#### Article 4 : Modalités de participation aux Etoiles de l'Europe

##### Modalités :

- La participation aux Etoiles de l'Europe en Normandie est gratuite,
- Pour candidater, les structures répondant aux conditions de participation définies à l'article 3 doivent envoyer un dossier de candidature à la Région Normandie,
- Une même structure bénéficiaire peut déposer plusieurs dossiers de candidatures dès lors que chaque candidature correspond à un projet distinct,
- Une même structure ne peut cependant présenter qu'une seule candidature par catégorie,
- Les frais afférents à la présentation de la candidature (présentation devant le jury, frais de déplacements, frais de constitution du dossier, participation à la cérémonie de remise des prix...) sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement ne sera effectué par la Région Normandie.

##### Obtention et dépôt des dossiers de candidature :

Le présent règlement et le dossier de candidature (formulaire de candidature et liste des pièces annexes à joindre) sont disponibles sur le site [Europe en Normandie \(europe-en-normandie.eu\)](http://europe-en-normandie.eu). Le dossier peut également être obtenu sur demande écrite auprès de la Direction Europe et International de la Région Normandie (coordonnées complètes dans le présent document).

Le dossier de candidature devra être rédigé en langue française et dactylographié et ne fera l'objet d'aucune restitution aux candidats. Aucune modification des trames de candidature ne sera admise sous risque de rejet de la candidature. La liste des pièces constitutives du dossier de candidature est disponible sur le [site Europe en Normandie \(europe-en-normandie.eu\)](http://europe-en-normandie.eu).

Les dossiers de candidature (formulaire et annexes) dûment complétés et signés sont à déposer uniquement à l'adresse mail indiquée sur le site [Europe en Normandie \(europe-en-normandie.eu\)](http://Europe en Normandie (europe-en-normandie.eu)).

Dès réception du dossier, la Région Normandie transmettra un accusé de réception par mail au contact mentionné comme porteur de projet.

La date limite de dépôt des dossiers figure sur le site l'Europe en Normandie et dans le dossier de candidature. Toute date définie dans le cadre du règlement, du dossier de candidature et du concours s'entend comme exprimée par le fuseau horaire de Paris. Aucune prolongation ou dérogation à cette date ne sera accordée pour quelques raisons que ce soit aux structures souhaitant candidater.

Les Directions opérationnelles de la Région Normandie en charge de l'instruction et du suivi peuvent accompagner les structures souhaitant candidater dans la constitution du dossier de candidature.

#### **Validité des candidatures :**

Seront réputées nulles les candidatures :

- Réalisées au moyen de coordonnées incomplètes, erronées ou frauduleuses,
- Illisibles ou incomplètes,
- Non conformes au règlement,
- Envoyées après la date limite de dépôt des candidatures,
- Non transmises via le site internet

Les candidatures ne remplissant pas les conditions de participation définies à l'article 3 ou nulles selon les termes du présent article seront informées par courrier électronique de leur non-participation au processus de sélection des Etoiles de l'Europe.

Tout candidat dont la candidature serait déclarée nulle après attribution d'un prix, pourra se voir déchu de la qualité de lauréat et du prix attribué. Les candidats autorisent expressément les organisateurs du concours à effectuer toutes les vérifications légales concernant leur identité et leurs coordonnées.

### **Article 5 : Catégories**

Les candidats peuvent candidater dans l'une des 7 catégories suivantes :

- **Recherche / innovation**

La Normandie présente de nombreux atouts dans le domaine de la recherche et de l'innovation, avec une offre de formation d'excellence répartie sur l'ensemble du territoire, des formations spécialisées en lien avec les secteurs économiques du territoire, ainsi que des infrastructures scientifiques d'excellence au service de projets de territoire.

- **Numérique**

La maîtrise des outils numériques apparaît comme une condition sine qua non à l'utilisation et l'accès à des services de plus en plus dématérialisés. La mutualisation d'outils et de ressources, le partage d'expériences et les actions collectives à travers des lieux d'échanges et de partages, contribueront à la transformation numérique du territoire.

- **Transition énergétique et biodiversité**

Avec le New Green Deal, l'Union européenne s'est donné une ambition écologique forte à travers le soutien à la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et en accélérant la transition énergétique et écologique. La Région Normandie s'inscrit dans cette démarche avec le souci de proposer un développement harmonieux du territoire normand, économiquement soutenable, respectueux de l'environnement, des ressources naturelles et de la biodiversité.

- **Patrimoine / tourisme**

La Normandie soutien les projets structurants pour les territoires et/ou de portée régionale, pouvant répondre aux enjeux de développement économique et social des patrimoines culturels et du tourisme, à savoir protéger les patrimoines normands dans leurs diversités et accompagner et favoriser le développement durable de l'économie touristique.

- **Formation / orientation**

Le renforcement de l'information et de l'accompagnement des jeunes et de leur famille doit permettre de sécuriser leur parcours d'enseignement initial et de favoriser *in fine* leur insertion professionnelle. La Région vise également à augmenter le niveau de qualification des normands pour améliorer leur employabilité. Elle a enfin le souci de professionnaliser et coordonner l'offre des acteurs de l'orientation et de la formation.

- **Agriculture / Pêche**

Les programmes normands de développement rural reposent sur quatre priorités : l'élevage, les filières émergentes, les enjeux d'adaptation au changement climatique et de préservation de la ressource en eau et un renforcement des liens entre territoires ruraux et petites villes. Pour la pêche et l'aquaculture, les priorités sont les suivantes : Favoriser une pêche et une aquaculture durable, encourager le développement durable et renforcer la gouvernance internationale des océans.

- **Territoires**

L'action du FEDER et de LEADER en Normandie vise à soutenir les projets dans les territoires urbains et non-urbains en ciblant 4 enjeux : accompagner le développement de l'économie circulaire dans les territoires, soutenir les équipements et services aux publics, soutenir l'aménagement ou l'amélioration d'espaces publics stratégiques et contribuer au développement de l'usage des modes de déplacement plus durables.

Un même projet ne pourra être déposé que dans une seule catégorie.

## Article 6 : Sélection des lauréats

Les dossiers de candidature reçus et répondant aux conditions fixées aux articles 3 et 4 seront évalués et sélectionnés au sein de chacune des 7 catégories thématiques mentionnées à l'article 5.

Les jurys de présélection et le jury de sélection des lauréats mentionnés au présent article ne motiveront pas leurs décisions (sélection ou non des projets nominés et des lauréats) mais les candidats sont informés que la sélection est fondée sur les critères suivants :

- la pertinence avec la thématique choisie ;
- les résultats qualitatifs ;
- les résultats quantitatifs ;
- les aspects innovants du projet, son originalité ou son exemplarité ;
- l'impact du projet (environnemental, création d'emplois etc.)

Les présélections et sélections ne résultent, en aucune manière, que ce soit directement ou indirectement, du hasard ou de la chance.

Pour les 7 catégories thématiques, la sélection s'effectue en deux phases selon le processus suivant :

- **Phase 1. Sélection des nominés par un jury de présélection**

Pour chaque catégorie, un jury de présélection sera chargé d'examiner l'ensemble des dossiers de candidature reçus pour la catégorie et répondant aux conditions fixées aux articles 3 et 4. Sur cette base exclusive, le jury de présélection sélectionnera un nombre limité de candidats pour chaque catégorie, ci-après dénommés « les nominés ».

La composition des jurys de présélection des nominés peut être obtenue sur simple demande par email auprès de la Région Normandie.

Les candidats seront informés par courrier électronique de la Région Normandie des résultats de cette phase de présélection à l'adresse renseignée dans le formulaire de candidature.

A l'issue de ces jurys de présélection, les nominés pourront être invités à participer au tournage d'une vidéo de présentation de leur projet.

- **Phase 2 : Sélection des lauréats par un jury**

Sur la base des nominés retenus par les jurys de présélection, un jury sera chargé de sélectionner un maximum de trois lauréats par catégorie. Ce jury est composé de

personnalités qualifiées sur les thématiques valorisées dans les 7 catégories du concours. Le jury se prononcera sur la base des dossiers de candidature des nominés.

La Région se réserve le droit de porter également à connaissance du jury les éventuelles captations vidéo réalisées sur les projets nominés.

Tous les nominés, toutes catégories thématiques confondues, participeront à un prix « Coup de cœur du public », qui sera attribué lors de la cérémonie de remise des prix, conformément à l'article 8. Pour les nominés, les présentations des projets qui figurent dans les dossiers de candidature feront l'objet d'un recueil qui sera réalisé par l'Autorité de gestion et diffusé lors de la cérémonie de remise des prix.

Le jury souverain dans ses décisions se réserve le droit de ne pas attribuer les prix des 7 catégories thématiques.

Le jury n'est pas dans l'obligation de motiver ses décisions qui sont sans recours.

La composition du jury de sélection peut être obtenue sur simple demande par email auprès de la Région Normandie et jusqu'à la veille de la date du jury.

### **Article 7 : Calendrier prévisionnel du concours**

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Lancement officiel : novembre 2023
- Dépôt des candidatures : 31 janvier 2024, avec possibilité de prorogation au 9 février 2024 en fonction du nombre de candidatures reçues au 31 janvier 2024
- Jurys de présélection : février 2024
- Jury : mai 2024
- Cérémonie de remise des prix : 4 juillet 2024

Les dates exactes de début et de fin du dépôt des candidatures seront précisées sur le site l'Europe en Normandie et dans le formulaire de candidature. Les dates des jurys de présélection et du jury de sélection seront publiées sur le site l'Europe en Normandie.

La Région Normandie se réserve le droit de modifier ce calendrier.

### **Article 8 : Prix**

Les Etoiles de l'Europe en Normandie seront dotées d'un ensemble de prix, composé de trophées et de plusieurs lots (entrées dans des établissements culturels ou touristiques normands, places de festival, produits normands...) pour l'ensemble des 7 catégories thématiques et pour le prix « Coup de cœur du public ». Les prix seront remis lors d'une cérémonie de remise des prix qui se tiendra le 4 juillet 2024.

Le descriptif détaillé de la dotation des prix fera l'objet d'un avenant ultérieur au présent règlement.

Les prix qui seront remis sont personnels et ne sont pas transmissibles. Ils ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une contestation, d'une reprise, d'une demande d'échange contre une valeur monétaire ou un autre lot.

Pour les 7 catégories thématiques et la catégorie « Coup de cœur », les prix sont la contrepartie de :

- La remise du dossier de candidature dont la qualité a été reconnue par le jury de présélection (phase 1 du processus de sélection) puis par le jury de sélection (phase 2 du processus) ;
- La présence d'un représentant minimum du lauréat à la cérémonie de remise des prix ;
- L'acceptation de l'article 9 relatif à l'engagement des candidats ;
- L'acceptation du présent règlement (article 11).

La remise des prix consiste en une cérémonie lors de laquelle les projets nominés de chacune des 7 catégories thématiques seront présentés au public. Tous les candidats seront par ailleurs conviés à assister à cette cérémonie de remise de prix.

Pour chaque catégorie thématique, un trophée sera attribué au lauréat retenu par le jury ainsi qu'un lot choisi par la Région Normandie. Aucun échange de lot ne pourra être effectué à la demande des lauréats.

Pour la catégorie « Coup de cœur », un trophée sera attribué au lauréat choisi par le public participant à la cérémonie de remise des prix ainsi qu'un lot choisi par la Région Normandie. Aucun échange de lot ne pourra être effectué à la demande du lauréat.

Le lauréat de la catégorie « Coup de Cœur » sera choisi lors de la cérémonie sur la base des présentations de tous les projets nominés, par catégories de projets. Un vote en direct permettra de sélectionner le lauréat de ce prix « Coup de cœur ». Tous les participants présents à la cérémonie de remise des prix seront autorisés à voter : membres du jury, représentants de la Région Normandie, candidats, nominés et tout autre public. Aucune procuration ne pourra être donnée par un membre du jury absent.

Aucun prix ne sera remis aux lauréats ne satisfaisant pas l'ensemble des conditions préalables énoncées ci-dessus pour les 7 catégories thématiques et pour le prix « Coup de cœur ».

## Article 9 : Engagement des candidats

Tout candidat aux Etoiles de l'Europe en Normandie s'engage à :

- Accepter le trophée ou lot sous sa forme attribuée sans possibilité de faire l'objet d'aucun échange,
- Détenir les droits de propriété intellectuelle du projet réalisé ou être autorisé par les codétenteurs à candidater aux Etoiles de l'Europe en Normandie. Les candidats garantissent les organisateurs des Etoiles de l'Europe en Normandie de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de

propriété intellectuelle attaché au projet présenté. Les membres des jurys de présélection et du jury et les organisateurs du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables en cas de publication par un tiers ou par les candidats des travaux protégés.

- Autoriser par avance et à titre gracieux, les organisateurs et les différents financeurs à publier, reproduire et représenter son nom, adresse et photographie, sur tout support qui pourrait être utilisé dans toute manifestation liée au présent concours dans le respect du secret de la propriété industrielle et commerciale, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des récompenses gagnées,
- Renoncer à revendiquer tout droit sur son image dans les limites de l'utilisation aux fins d'organisation du concours et faire son affaire de tous les droits de propriété intellectuelle du projet proposé et assumer la responsabilité de toute revendication de tiers à ce sujet,
- A participer à toute action de communication lancée par la Région Normandie dans les limites de l'utilisation aux fins d'organisation du concours et notamment à être présent ou représenté lors de la cérémonie de remise des prix,
- A participer en cas de nomination à la réalisation éventuelle par la Région Normandie d'une vidéo de présentation du projet,
- A autoriser la Région Normandie à utiliser les éléments de communication fournis (photos, vidéos...) dans le dossier de candidature pour des actions de promotion des fonds européens, notamment en vue de la constitution d'un recueil des projets nominés pour les 7 catégories thématiques en vue de la remise des prix,
- A valoriser les Etoiles de l'Europe en Normandie, notamment lors des opérations de communications externes, selon les modalités suivantes :
  - Intégration de façon lisible et apparente du visuel des Etoiles de l'Europe en Normandie sur les supports de communication relatifs au projet concerné,
  - Mention, lors de toute opération de communication relative au projet, du soutien de l'Europe et de la Région Normandie et invitation des représentants de la Région Normandie à ces opérations,
  - Prise de parole lors des opérations de communication susvisées dans le respect du protocole républicain.

### **Article 10 : Confidentialité et respect de la loi informatique et libertés**

Les dossiers de candidature ainsi que les délibérations des jurys de présélection et jurys sont confidentiels. Les membres des jurys de présélection, des jurys et les organisateurs sont tenus au secret professionnel.

Les obligations de confidentialité visées ci-dessus, ne sont pas applicables à tout ou partie du contenu du projet :

- qui sera accessible au public au moment où les candidats le révéleront aux organisateurs et membres des jurys de présélection ou jury,



- qui après divulgation, sera porté à la connaissance du public autrement que par la violation d'une des obligations des candidats ou des organisateurs et membres des jurys de présélection ou jury,
- dont les organisateurs et membres des jurys de présélection ou jury pourront établir qu'il était en leur possession au moment où les candidats le leur ont divulgué, à condition toutefois qu'il n'ait pas été obtenu directement ou indirectement des candidats qui l'ont divulgué sous le sceau du secret,
- qui sera communiqué licitement aux organisateurs et membres des jurys de présélection ou jury par des tiers sans obligation de secret, à condition toutefois que lesdits tiers ne l'aient pas obtenu des candidats directement ou indirectement sous le sceau du secret.

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription feront l'objet d'un traitement informatique destiné à constituer une base de données. Le destinataire des données est la Direction Europe et International de la Région Normandie. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tout candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il peut s'adresser à la Région Normandie aux moyens des coordonnées indiquées dans le présent document.

### Article 11 : Acceptation du règlement

Le dépôt d'un dossier de candidature aux Etoiles de l'Europe en Normandie implique l'acceptation par le candidat du présent règlement dans son intégralité, sans condition ni réserve.

Le candidat certifie satisfaisante à toutes les conditions posées par le présent règlement pour participer au concours et garantit respecter l'ensemble des dispositions du présent règlement ainsi que la loi.

Le candidat s'engage à :

- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, les résultats et les décisions des jurys de présélection et jurys,
- S'interdire toute réclamation ou demande de dédommagement en cas de modification, report ou annulation des Etoiles de l'Europe.

### Article 12 : Contacts

L'ensemble des informations relatives aux Etoiles de l'Europe en Normandie sont disponibles sur notre site internet [Europe en Normandie \(europe-en-normandie.eu\)](http://europe-en-normandie.eu).

Pour toute question et information complémentaire vous pouvez également contacter la Région Normandie :

**Contacts** : Yannick LAILLER (Tel. 02 31 06 97 52) ou Axelle EHKIRCH (Tel. 02 35 52 22 46) / [etoiles.europe@normandie.fr](mailto:etoiles.europe@normandie.fr)

## Article 13 : Autres dispositions

### Modification du règlement

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure. Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge de quelque nature que ce soit ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux candidats, au plus tard dans les quinze jours avant la tenue des évaluations.

### Litige

Toute contestation d'un ou plusieurs points du règlement ainsi que tout litige pouvant être issu du présent concours feront l'objet d'une décision sans appel rendue après délibération du jury.

## Article 14 : Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement est déposé chez :

Maître Anthony HYNDERICK  
Commissaire de Justice Associé au sein de la SCP ACTION HUIS NORMANDIE  
Résidence Publica Espace Fresnel, 9 Rue Raymonde Bail, 14000 Caen

Le règlement concours sera accessible sur Europe en Normandie ([europe-en-normandie.eu](http://europe-en-normandie.eu)).

Une copie du présent règlement du concours sera également adressée par mail ou courrier postal, à toute personne qui en fera la demande uniquement par mail ou téléphone.

La demande devra être adressée à :

Monsieur Yannick LAILLER (Tel. 02 31 06 97 52) ou Axelle EHKIRCH (Tel. 02 35 52 22 46) / [etoiles.europe@normandie.fr](mailto:etoiles.europe@normandie.fr)

## Article 15 : Loi applicable

La loi applicable est la loi française.

Le présent avenant au règlement déposé le 20 Octobre 2023 a été déposé aux rangs des minutes de la SCP ACTION HUIS NORMANDIE le 19 Janvier 2024.

